

académie
Bordeaux



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gironde

**Division des Elèves et de
l'Action Pédagogique**

**Bureau des Actions
Educatives et des Partenariats**

BAEP-CB/N°2017-104

Affaire suivie par

Céline BEAUFRETON

Marion BROSTIN

Téléphone

05 56 56 36 31

05 56 56 36 33

Télécopie

05 57 87 08 60

Mél

ce.ia33-baep@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze
BP 919
33060 Bordeaux-Cedex

Bordeaux, le 10 juillet 2017

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde

à

Madame le Maire, Monsieur le Maire de la commune de SALAUNES

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur d'école

s/c de Madame l'inspectrice, Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale

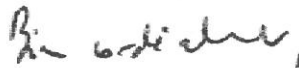
Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu votre demande conjointe de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, conformément aux dispositions du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.

Après examen attentif de votre dossier et considérant les attendus évalués par l'inspecteur de l'éducation nationale, je donne une suite favorable à votre requête.

L'inspecteur de l'éducation nationale reste à votre disposition pour qu'ensemble nous assurions une rentrée et une année scolaire 2017-2018 réussies.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



François COUX

